

Malakoff en fête 2024

Du 21 au 23 juin 2024

Parc Salagnac & Stade Marcel Cerdan

Bulletin de participation à la fête de la ville de Malakoff

La limite pour déposer sa candidature est fixée au 26 janvier 2024 inclus

Une réunion d'information se tiendra à la Maison de la vie associative, 26 rue Victor Hugo :
Vendredi 12 janvier 2024 de 18h à 19h30

Elle s'adresse à l'ensemble des structures/artistes/associations qui souhaitent déposer un projet dans le cadre de la fête de la ville. Pour y participer, merci d'envoyer un mail à mlkenfete@ville-malakoff.fr

• CONDITIONS •

Pour participer à Malakoff en fête 2024, merci de nous retourner, soit par courriel, soit par courrier :

- **Pour toutes les demandes** : le présent formulaire de participation complété ainsi que tout document nous permettant de disposer d'informations sur votre proposition (visuels en HD, dossier de présentation, etc.)
- **Pour les demandes relatives à l'utilisation d'une scène** et/ou prêt de matériel municipal : une fiche technique, implantation scénique
- **Pour les demandes d'aide financière** : un devis avec montant inscrit en TTC ET RIB au nom de l'association. Un contrat sera établi pour toute demande supérieure à 1 000€.

• MODALITÉS •

→ Vous souhaitez proposer un projet pour la programmation : [partie A](#) "Proposition de projet Malakoff en fête".

→ Vous souhaitez occuper un stand : [partie B](#) "Animation d'un stand Malakoff en fête".

→ Vous souhaitez proposer un projet ET occuper un stand, merci de remplir la [partie A + partie B](#).

• ENVOI DES CANDIDATURES •

→ Par courriel à mlkenfete@ville-malakoff.fr

→ En format papier : les candidatures peuvent être déposées à la Maison de la vie associative (26 rue Victor Hugo) ou à la Direction des affaires culturelles (73 avenue Pierre Larousse).

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter

Juliette Dubin : 01 47 35 68 00 / jdubin@ville-malakoff.fr

• Malakoff en fête / édition 2024 •

Pour cette nouvelle édition, la Fête de la ville investira, **du 21 au 23 juin 2024, le stade Marcel Cerdan et le parc Salagnac.**

Cette édition mettra particulièrement l'accent sur la festivité et la convivialité qui font l'ADN de Malakoff en fête. La participation de toutes et tous est encouragée, notamment les associations désireuses d'animer des stands. Qu'elles proposent des animations sportives, culturelles, ludiques, scientifiques, ou autre, toutes les idées, des plus simples aux plus originales et créatives, sont les bienvenues !

La démarche des Rencontres de la culture, entamée en 2023 continuera de colorer les événements estivaux. Après une phase de diagnostic et une étape importante de concertations auprès des malakoffiot.es, l'année 2024 sera dédiée aux expérimentations, dont certaines verront le jour durant la fête de la ville.

Malakoff est labellisée "Terre de Jeux 2024" : Les projets mêlant art et sport seront particulièrement appréciés mais la programmation de Malakoff en fête continuera d'accueillir toutes les initiatives des associations, artistes et partenaires locaux, quelle que soit la thématique choisie.

Au plaisir de vous retrouver les 21, 22 et 23 juin pour la nouvelle édition de Malakoff en fête !

• Démarche éco-responsable •

Cette année encore, la ville s'engage résolument pour l'écologie en faisant de Malakoff en fête une manifestation éco-responsable. La Ville soutiendra les efforts des associations qui prendront part à cette dynamique, en particulier, les associations qui repensent leurs actions et leurs modes de restauration pour favoriser circuits-courts et produits locaux, l'usage de vaisselle recyclable ou réutilisable, le tri des déchets, etc.

D'une année à l'autre, le plan d'implantation de Malakoff en fête peut varier. De ce fait, le périmètre de déploiement de la fête ne permet pas toujours de fournir autant de puissance électrique que les années précédentes. Afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes, pensez à prévoir des installations qui soient le moins gourmandes possible en électricité !

• Destinataires de l'appel à projets •

Cet appel à projets s'adresse aux structures ou porteurs de projets développant leurs actions sur le territoire de Malakoff : artistes ou collectifs d'artistes, professionnels ou amateurs, associations et formations, professionnels du champ artistique ou culturel, collectifs d'habitants, services municipaux, comités d'entreprises souhaitant proposer des actions en direction de la population ou des habitants, structures du champ social, établissements d'enseignement de tous niveaux, acteurs économiques.

• VOTRE STRUCTURE •

Nom d'usage de votre structure :

Merci de nous indiquer le nom que vous souhaitez voir apparaître sur les différents supports de communication (programme, fronton du stand associatif, etc.)

Nom complet de votre structure :

Nom indiqué dans les documents officiels (Journal officiel/statuts/registre du commerce, etc.)

Adresse postale :

E-mail :

Téléphone :

Liens vidéo / audio / site internet :

Nom et coordonnées (mail + téléphone) du/de la responsable présent.e le jour de l'événement :

Pour faciliter le travail de communication, merci de nous communiquer tout changement.

Présentation de votre activité en quelques mots :

• PARTIE A / ANIMATION D'UN STAND •

Vous souhaitez disposer d'un stand associatif, vous pouvez compléter la partie suivante.

Condition de mise à disposition des tentes et chalets :

La Ville de Malakoff met gratuitement à disposition de chaque association une tente OU un chalet. Les chalets sont alloués aux associations proposant une offre importante de restauration, c'est-à-dire faisant de la cuisson d'aliments, et en accord avec la Ville.

En fonction de l'espace disponible, toute demande de chalet ou tente supplémentaire ne sera accordée qu'après étude des besoins par les organisateurs de Malakoff en fête.

La décision reste à la discrétion de la Maison de la vie associative et est soumise au paiement de 130€ par tente supplémentaire et 287€ par chalet supplémentaire.

Les espaces permettant au public de se restaurer sur place seront agencés et équipés par la Ville au sein de Malakoff en fête selon les normes sanitaires en vigueur.

Présentation des activités proposées au sein du stand :

Restauration, animations, jeux, quiz, etc.

Votre demande :

- Nombre de tente 3m x 3m :
- Nombre de chalet 4m de large x 2m de profondeur :

La Ville de Malakoff peut fournir du matériel aux associations qui en font la demande. Merci de nous indiquer précisément vos besoins :

NB. Votre demande sera satisfaite en fonction des besoins recensés et des disponibilités.

- Tables (précisez le nombre) :
- Chaises (nombre) :
- Bar
- Grilles d'exposition (nombre) :
- Poubelles (nombre) :
- Autres :

Matériel fourni par l'association :

NB. Le transport de votre matériel est à votre charge et ne sera pas assuré par les services de la Ville.

Merci de lister le matériel fourni par l'association précisément ci-après :

Avez-vous besoin d'une alimentation électrique pour votre stand ?

- OUI
- NON

Si oui, merci d'indiquer précisément votre demande afin que les branchements électriques adéquats puissent être assurés par les services techniques de la Ville.

TYPE D'APPAREIL <i>Frigo, cafetière, bouilloire, écran, enceinte, etc.</i>	PUISSANCE ÉLECTRIQUE ASSOCIÉE <i>Inscrite sur l'appareil en watt</i>

BESOINS D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES POUR DÉBIT DE BOISSONS

Demande d'autorisation de débit de boissons niveaux I ET III

Boissons sans alcool, boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crèmes de cassis et jus de fruits ou légumes fermentés de 1 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur etc... n'excédant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

- OUI
- NON

• PARTIE B / PROPOSITION DE PROJET •

Vous souhaitez proposer un spectacle (musique, danse, théâtre, déambulation, etc.), une animation sportive ou de loisirs, vous pouvez compléter la partie ci-dessous.

VOTRE PROJET

Type de projet :

(Spectacle, animation sportive, concert, déambulation, etc.)

- Intervention fixe
- Déambulation (merci de nous fournir toutes les précisions utiles) :

Public concerné :

(Tout public, jeunes, tout petits, etc.)

Présentation du projet :

Artistes, intervenant.es, animateur.rices impliqué.es :

Durée de l'animation/spectacle :

Jours d'intervention possible

- Samedi et dimanche
- Samedi uniquement
- Dimanche uniquement

Horaires ou créneau d'intervention possible

- Samedi :

- Dimanche :

BESOINS TECHNIQUES

Montage du décor/scénographie/matériel

Informations de montage (durée/temps de montage, matériel, etc.) :

Informations de démontage (temps de démontage) :

Si vous souhaitez disposer d'une scène :

NB. Les scènes sont équipées en matériel par la Ville

- Oui
- Non

Surface nécessaire en mètres linéaires : m x m

Quel matériel fournirez-vous ?

(Instruments, matériel son/lumière, matériel de sport, etc.)

Merci de nous fournir une fiche technique en pièce jointe de votre dossier

Contenant les éléments suivants en fonction de votre projet : Liste des instruments, besoins techniques, plan de scène/implantation (position des instruments et matériels, prises de courant, des micros chant et instruments, des retours + une patch-liste), informations de montage et démontage.

Précisez vos contraintes éventuelles et/ou besoins spécifiques en termes d'instruments et/ou matériels (micros, etc.) :

Votre demande sera transmise au responsable technique, qui reviendra vers vous pour échanger sur les solutions envisageables. La validation du lieu et du matériel mis à votre disposition est soumise aux moyens techniques disponibles.

Merci d'avance pour votre compréhension !

SOUTIEN FINANCIER

Le soutien financier de la commune est soumis à conditions :

Les projets proposés sous un même format que les années précédentes et habituellement gratuitement ne peuvent bénéficier d'un soutien financier à moins qu'un changement notable et d'envergure y soit apporté ;

- Le montant alloué aux projets retenus par la Ville ne pourra pas être égal au coût total de l'action et sera établi en fonction des moyens dont dispose la Ville au regard de la globalité des projets ;
- Le porteur de projet est invité à rechercher d'autres partenaires financiers ;
- La Ville ne prend pas en charge de versement via le GUSO ;
- Toute demande devra être accompagnée d'un devis et d'un RIB au nom de l'association ;
- Un contrat sera établi entre la ville et l'association pour toute demande de financement supérieure ou égale à 1 000 €.

Transmission d'un devis avec montant inscrit en TTC et nom de l'association puis enregistrement d'une **facture sur la plateforme Chorus** et transmission à la direction des affaires culturelles d'un **RIB** et d'un numéro de **Siret**.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE VOTRE PROJET <i>(Le budget doit être équilibré : total des dépenses = total des recettes)</i>	
Liste des postes de dépenses	Liste des recettes
	Aide financière de la Ville souhaitée
	Autres partenaires :
Total des dépenses :	Total des recettes :